



SYPOL.BE

SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHE POLIZEI

Madame la Ministre de l'Intérieur
Annemie TURTELBOOM
Monsieur le Ministre de la Justice
Stefaan DE CLERCK

référence: EL/PTS /0810
Date: 25/08/2010
Correspondant: Eddy LEBON, secrétaire général

Concerne : Préavis de grève national: Police Technique et Scientifique

Madame la Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Ministre de la Justice,

Conformément à l'article 126 de la loi du 07/12/98 et à l'arrêté royal qui en porte exécution, je vous informe que SYPOL.BE dépose un nouveau préavis de grève valable du 06 septembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2010, concernant, au niveau national, le personnel des différentes catégories des laboratoires et de l'unité centrale de police technique et scientifique (PTS) de la police judiciaire fédérale.

De nouvelles actions syndicales seront organisées, là où l'actualité nous poussera à les mener.

Le préavis de grève couvrant la période de juin à septembre 2010, concernant l'ensemble de la PTS et plus particulièrement le LPTS de Charleroi où la situation était devenue ingérable, n'a été suivi d'aucune décision structurelle ni manifestation d'aucune prise de conscience du problème au niveau national.

La conséquence en est évidemment que la situation empire.

Nous venons ainsi d'apprendre que le LPTS de Charleroi n'a plus les capacités nécessaires pour effectuer ses missions de police technique et scientifique sur les lieux des vols simples et qualifiés, dans l'ensemble de cet arrondissement, de septembre à fin décembre 2010.

C'est une situation inconnue à ce jour, qui joue évidemment sur le moral et la motivation des membres de ce service, ayant la désagréable impression d'être laissés à leur sort.

Quel fiasco en ce qui concerne le service que mérite la population, la sécurité étant pourtant un droit prévu par la loi, pour tous.

Le présent courrier a pour but de vous informer une nouvelle fois des différents problèmes ressentis par nos collègues des Laboratoires de Police Technique et Scientifique (PTS) au niveau national, puis pour Charleroi en particulier au vu de l'urgence du problème.

A ce stade, aucun ministre de tutelle et aucune autorité en général n'a encore pris les bonnes décisions.



Geurstraat 23 Rue des Parfums
1070 Anderlecht

erkend bij KB van – agréé par AR du:

Tel.: 02-520 34 76

Fax: 02-522 84 47

12-07-2001

Lok.: 0474-569 555

Fed.: 0497-570309

ini mbs: 20858/93

001-1502001-32 fortis

www.sypol.be

neon:0 451 270 724

La police scientifique belge périclité comme le relève le collège des procureurs généraux, dont la Col 7 confirme si besoin en était encore, le manque de capacités en matière de police scientifique à tel point que la recherche de la preuve matérielle n'est plus garantie en notre pays.

Dès 2003 nous déposons un préavis de grève national, constatant la suppression injustifiable du recrutement de membres du cadre opérationnel de niveau scientifique depuis la réforme au sein de la PTS, ainsi que le trop peu de moyens budgétaires réservés à la Police Scientifique.

Mais en outre, tant un groupe de directeurs judiciaires que l'audit de l'inspection générale, encore rejoints dans le cadre du rapport du Conseil Fédéral de police « 10 ans de réforme », constataient notamment les manquements en matière de budgets et personnel de police scientifique.

A tel point que dans de nombreux LPTS on utilise en urgence sur le terrain dans des tâches de police technique et scientifique, soit des policiers non formés à cette tâche car ne disposant pas du brevet adéquat et d'aucune formation spécialisée, ou pire encore, des cadres administratifs (calog C) dépourvus de toute qualité de police judiciaire.

Nous relevons en outre dans le nouveau tableau organique (T.O. 2 ter), la suppression de 30 emplois au niveau du cadre opérationnel des LPTS!

Aucun recrutement de cadres opérationnels ne semble planifié durant les prochaines années, sous le prétexte du recrutement des cadres administratifs du niveau consultant.

Pire, on nous dit "qu'il y a trop d'opérationnels dans les LPTS"!

Au niveau de l'aspect de l'âge moyen élevé de ces cadres opérationnels et des problématiques de la perte des connaissances et du transfert de celles-ci, aucune décision ne semble prise afin d'endiguer ces phénomènes. Au contraire on supprime leur recrutement.

Dès lors, nous constatons que la police fédérale ne tire aucune leçon de l'expérience négative qui consiste à remplacer progressivement le cadre opérationnel des LPTS par le statut hybride unique au sein de la police intégrée des cadres administratifs officiers de police judiciaire, qui n'ont pas le statut des fonctionnaires de police, qui n'en ont aucun avantage statutaires mais qui en cumulent les inconvénients. (en matière de salaire, droits, sécurité, armement, formation interne moindre, âge de mise à la pension...)

Aucune perspective rassurante ne va dans le sens de la réparation de cette erreur stratégique historique puisque cette année encore on a recruté 18 consultants en l'absence de tout recrutement d'opérationnels.

En outre le personnel du niveau Consultant ne se voit offrir aucune passerelle vers le cadre opérationnel, malgré les nombreuses promesses, ni perspective d'évolution de carrière au sein de la PTS.

La seule perspective d'amélioration de leur sort par une quelconque promotion consiste bel et bien à quitter la PTS.

Aucune perspective non plus en faveur des Inspecteurs de PTS, ceux-ci ne bénéficiant par exemple pas de la qualité d'OPJ alors qu'ils sont titulaires du même brevet PTS que leurs collègues consultants; ni en ce qui concerne le statut précaire des détachés au sein des LPTS, qui ne bénéficient même pas du droit de suivre le brevet de PTS; ni en ce qui concerne les inspecteurs principaux titulaire d'un diplôme scientifique, au vu de l'absence de recrutement d'INPP SP.



La police fédérale se targue d'être une "organisation apprenante", sa quête consistant à atteindre l'excellence, mais nous constatons dans ce dossier qu'elle ne s'adapte pas, qu'elle ne se remet pas en question, qu'elle ne tire pas de leçons de ses expériences négatives malgré les multiples signaux et le désespoir du personnel.

La motivation du personnel n'est-elle pas un des quatre piliers du management des ressources humaines? Le collaborateur n'est-il pas le capital le plus important de l'organisation, comme ne cesse de le répéter la police fédérale?

Comme l'an dernier, comme chaque année, comme au mois de juin, nous vous répétons que l'absence de perspectives rassurantes entraîne chez l'ensemble des opérateurs de PTS, un stress anormalement élevé, une baisse de la qualité de vie et une démotivation certaine, des retards grandissants dans l'exécution de leurs tâches, l'accumulation de dossiers en cours, un nombre croissant de réquisitoires de rappels et parfois l'insatisfaction de la magistrature, l'incompréhension de leurs collègues enquêteurs.

La situation varie d'un LPTS à l'autre, mais partout les attentes statutaires légitimes du personnel sont les mêmes.

Outre le retour vers le secteur privé, dans d'autres cas, c'est la carrière du cadre de base de la police qui sera envisagée, celle-ci étant beaucoup plus intéressante financièrement.

Et à titre d'exemple, à fonction égale, la différence de salaire à ancienneté égale, entre un jeune consultant et un jeune cadre moyen spécialisé, peut s'élever à 450 €/mois, en salaire net.

Le fonctionnement des LPTS pose problèmes dans nombre d'arrondissements.

Nous pourrions citer notamment le cas de Bruxelles dont le LPTS est renforcé en urgence par 6 membres du personnel non spécialisés, « formés » en urgence c'est-à-dire en trois semaines.

A Gent, le nombre d'interventions est passé de **2392** en 2005 à **3086** en 2009, et le nombre d'opérateurs a chuté de **14** à **7** opérateurs.

Le nombre d'interventions par personne et par an s'élève à **363**, (moyenne recommandée : 200) soit une situation pour le moins aussi désastreuse et ingérable pour le personnel qu'à Charleroi.

A Antwerpen, le total des interventions s'élève à **7161** en 2009; si le cadre est fixé à 28 opérateurs (sur base d'un nombre d'interventions de 200/an), seuls 20 opérateurs le composent et leur charge de travail est plus que considérable, s'élevant à 358 interventions par personne /an.

A Neufchâteau où un opérateur vient encore de montrer son intention de quitter, il manque 25 % de l'effectif.

Etc...

Quant à la problématique particulière du LPTS de Charleroi, le détachement de deux membres de la DAR bis faisant suite à notre action, n'a pas été suffisant.

En effet depuis lors un consultant de PTS a encore manifesté son intention de quitter la PTS et le salaire misérable qui lui était octroyé, pour travailler dans des conditions décentes offertes par le secteur privé.

En l'espace de quelques années, le nombre d'interventions par an et par opérateur a littéralement explosé à Charleroi, passant ainsi à **331** en 2009 alors que la norme fixée par le groupe de travail « labos » est de **200** interventions par an.

Le nombre total des interventions a ainsi explosé, passant de **2740** en 2004 à **4800** en 2009; de même pour le nombre de descentes sur les lieux passé de **1537** en 2005 à **3000** en 2009. D'une manière pratique, on remarque que tant le nombre de traces papillaires transmises au SIJ (de 1215 à 2500) que les traces ADN prélevées (de 1215 à 3200) ont largement plus que doublés en l'espace de 5 ans.



Les membres du personnel du LPTS de Charleroi ont pulvérisé leurs records de productivité mais le nombre de membres du personnel a régressé, passant de **17** en 2008 à **14** en 2009. A ce jour, sur 17 opérateurs, seront disponibles 6 opérationnels et 4 consultants (dont 1 à 4/5^{ème} temps).

En ce qui concerne Charleroi, le LPTS doit être renforcé d'urgence par un minimum de 6 membres du personnel.

En urgence, le cadre organique doit être revu et fixé à **24** opérateurs afin de respecter les normes en vigueur relatives au nombre d'interventions par an et par membre du personnel.

Il convient de replacer la situation explosive du LPTS de Charleroi, dans un contexte :

- d'erreurs stratégiques depuis la réforme et notamment suite à l'abandon total du recrutement par la voie externe de membres du cadre des Inspecteurs principaux spécialisés de PTS avec profil scientifique (INPP SP). En Bref, on a vécu sur les acquis de la PTS de la PJP du Parquet depuis 1998 !

- de vieillissement du cadre opérationnel dont la moyenne d'âge atteint voire dépasse en certains LPTS, les 50 ans.

- de baisse récurrente et ingérable des budgets de la Police Fédérale depuis 2008

- de diminution puis suppression des cycles de mobilité depuis 2008 dans la Police Fédérale et par conséquent dans la PTS

- d'augmentation considérable des missions de PTS suite aux évolutions technologiques incessantes

- d'augmentation nécessaire des capacités humaines en matière de relevés de microtraces ou d'analyse génétique, un surcroît de précautions s'imposant pour leur préservation

- d'augmentation de l'investissement de plus en plus important en formation suite aux évolutions scientifiques incessantes sur lesquelles se base le travail de PTS

- d'augmentation nécessaire des capacités apportées pour lutter contre certains nouveaux phénomènes criminels prioritaires au niveau fédéral tels que la criminalité organisée ou encore la criminalité itinérante.

- d'accroissement considérable des procédures bureaucratiques gaspilleuses de capacités humaines et non coordonnées dans leur mise en œuvre, ce au détriment des missions exercées sur le terrain et, au surplus, sans aucune réelle finalité tant en matière de l'investigation judiciaire que sur le plan statistique que ces encodages sont sensés ambitionner.

- L'imposition de nouveaux outils de travail engendrée notamment par la création de l'Unité Centrale entraîne une importante augmentation de procédures administratives telles qu'entre autres la sauvegarde de photos, l'encodage dans le programme "Lis", des procédures liées aux traces de pieds chaussés, saisies de barillets, traces d'oreilles,... tandis que le personnel doit s'initier à ces programmes d'où dépenses en capacités humaines qui hypothèquent encore un peu plus celles nécessaires sur le terrain...

Nous demandons d'envisager le détachement en urgence, de deux membres de l'UCE au LPTS de Charleroi.



Nous demandons que des mesures soient prises afin de recruter à nouveau des membres du cadre opérationnel de PTS, qu'on cesse définitivement le recrutement de consultants, qu'on offre au personnel de réelles perspectives de carrière, qu'on permette au personnel détaché dans les LPTS de suivre le brevet ad hoc.

Veillez agréer, Madame la ministre de l'intérieur, monsieur le ministre de la justice, l'expression de nos meilleurs sentiments.

E.LEBON
Secrétaire général

